

*Accès à l'information*

permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires a également examiné la question. En effet, de nombreux organismes et particuliers ont pressé le gouvernement de faire adopter ce projet de loi qui revêt une si grande importance dans une société démocratique.

Certains orateurs ont parlé des organismes qui étaient intervenus; pour ma part, je voudrais en nommer trois. Il y eut tout d'abord Access, le premier groupe de pression et le principal, auquel nous sommes grandement redevables de posséder enfin un texte de loi dans cet important domaine. Je tiens à signaler, en particulier, le travail inlassable de M. Roland Gaudet, membre de cette association, qui milite depuis des années en faveur de l'accès à l'information.

Nous devons également beaucoup à l'Association du barreau canadien et, en particulier, à M. Murray Rankin, auteur de la version définitive du rapport sur la liberté de l'information au Canada, dont se sont inspirés les auteurs du projet de loi tel qu'il fut présenté à la Chambre.

Je veux mentionner enfin M. Ken Rubin, de l'Association des libertés civiles, qui s'est intéressé principalement aux dispositions du projet de loi portant sur la protection des renseignements personnels.

Nous savons également que le député de Nepean-Carleton (M. Baker), lorsqu'il était ministre dans le précédent gouvernement, a présenté un projet de loi semblable au bill C-43; il a certainement le mérite d'avoir donné au gouvernement libéral l'élan nécessaire pour agir dans ce domaine.

Quant à moi, à l'époque du débat constitutionnel, j'ai appuyé, à l'instar des députés de l'opposition officielle, un amendement à la Constitution canadienne qui aurait eu pour effet de reconnaître le droit fondamental de l'accès à l'information, en démocratie, afin que nos gouvernements soient tenus de rendre des comptes à la population.

Nous savons, monsieur l'Orateur, tout ce qu'il reste à accomplir dans ce domaine. La loi sur les secrets officiels, notamment, a besoin d'être révisée à fond. Cette révision doit devenir prioritaire dans les prochains mois. J'ose aussi espérer que le gouvernement va se pencher très sérieusement sur la question des lois antisecrét, qui donneraient accès aux réunions où se prennent des décisions fondamentales de grande importance.

Nous avons eu de nouveau l'occasion de constater que les États-Unis nous devançaient de loin pour ce qui est d'adopter pour un grand nombre de domaines des lois donnant accès à toutes les réunions au cours desquelles se prennent des décisions importantes. Il ne suffit pas de renseigner après coup; au contraire, il est essentiel que la population ait accès aux délibérations mêmes.

● (1610)

Je remarque en passant que, sauf erreur, on se demande actuellement si les députés peuvent participer à un examen des documents budgétaires. Il convient de souligner l'ironie de la situation, car, tandis que nous parlons aujourd'hui de liberté d'information et d'accès à l'information, on se demande encore très sérieusement si les députés devraient avoir la chance d'examiner au préalable cette très importante documentation.

Le comité permanent de la justice et des questions juridiques a consacré de nombreuses heures à l'étude de cette mesure. A

certaines moments, nous avons cru que le projet de loi n'aboutirait jamais, mais en définitive, même si certains amendements me semblent néfastes et rétrogrades, nous devons maintenant l'adopter en troisième lecture.

Le projet de loi qui a été présenté au Parlement il y a environ deux ans a été passablement édulcoré par suite des amendements présentés par le gouvernement. J'ai l'intention d'en parler dans quelques instants. En outre, il ne faut pas oublier que nous avons entendu de nombreux témoins. Nous avons reçu quelques vingtaines de mémoires et, dans la plupart des cas, les témoins ont signalé que le projet de loi initial présenté au comité, le bill C-43, était une mesure affaiblie sous de nombreux rapports. Ils en approuvent l'esprit général de transparence et de communication, mais ils y relèvent de nombreuses failles. A mon avis, le comité a bien fait de prendre ses responsabilités au sérieux et de chercher à améliorer la mesure législative. Au comité, nous avons étudié le projet de loi article par article.

Le ministre et le député de Nepean-Carleton ont tous deux fait état des retards et en ont imputé la responsabilité au Nouveau parti démocratique. Je crois qu'il faudrait bien préciser les choses aux fins du compte rendu, car il ne faut pas risquer d'induire la population en erreur pour ce qui s'est vraiment passé au comité. En fait, les membres du comité savent pertinemment que, à la fin de juin, alors qu'il restait amplement de temps pour terminer l'étude du projet de loi avant l'été, j'ai proposé au comité que nous terminions le tout en dix heures supplémentaires de débat.

Qu'ont répondu le Parti progressiste conservateur et le député de Nepean-Carleton? Le député a refusé, alléguant qu'il aurait vraisemblablement besoin de plus de temps et qu'il n'acceptait pas de voir imposer une limite à la durée du débat. A ce moment-là, le ministre lui-même l'a reconnu, les députés libéraux qui faisaient partie du comité ont cessé de s'intéresser à ce bill et de se présenter suffisamment nombreux pour qu'il y ait quorum. Le comité de la justice a dû renoncer maintes fois à siéger parce que les députés libéraux et, je regrette de le dire, les députés conservateurs, à une ou deux exceptions près, ne se sont pas donnés la peine de participer aux réunions du comité à la fin de juin et en juillet. Je crois que cette mise au point s'impose. Pour tout dire, j'ai proposé, au nom du Nouveau parti démocratique, de limiter à ce moment-là la durée des débats, mais les membres de l'opposition officielle ont rejeté cette proposition.

En outre, quiconque examine les propositions d'amendement qui ont été présentées au comité constate que deux très importantes propositions que j'avais présentées au nom du Nouveau parti démocratique ont été adoptées à cette étape tardive, en juin. J'aimerais en parler brièvement et faire remarquer que de nombreux témoins souhaitaient qu'on adopte des amendements sur ces deux points essentiels. En fait, certains témoins jugeaient l'amendement concernant la durée de la période de transition absolument essentiel, et même vital, à l'adoption du bill sur l'accès à l'information. Ces deux amendements avaient trait aux résultats des tests sur la sécurité des produits et sur la sécurité pour l'environnement. Le bill initial laissait beaucoup à désirer sur ce point. J'ai proposé un amendement que le comité a accepté et qui oblige à publier les résultats de tous les tests effectués au Canada sur la sécurité des produits et la sécurité pour l'environnement. Cette disposition, plus que tout